

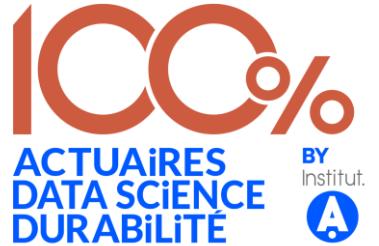
Vivre avec IFRS 17 et ses défis en matière de pilotage de la valeur : la perspective d'un réassureur international

Carmela Calvosa

Jean-Michel Pinton

Kévin Kouo

Agenda



1

Regards sur les marchés international et français : Niveau de maturité dans la mise en œuvre des méthodes IFRS 17

2

Cadre et enjeu de pilotage : Navigation entre les zones à interprétation normative

3

Simulations et options : Décomptabilisation / Distorsion quantile 1 an et ultime

1. IFRS 17, deux ans après, quel niveau de maturité des acteurs du marché (1/3)



- L'année 2024 (an 2 d'IFRS17 et d'IFRS 9 combinées) a été encore l'occasion de constater de nombreux ajustements :
 - Sur un échantillon de 50 groupes d'assurance, 12 ont soit corrigé une erreur (50%), soit changé une méthode comptable (17%), soit modifié des estimations comptables (33%) ;
 - L'information se trouve parfois hors des états financiers ;

- Côté estimations, 2 thèmes reviennent en France :
 - **L'ajustement au titre du risque non financier ;**
 - **La revue des hypothèses techniques ;**



La marge de service contractuelle¹⁸ s'établit à 25,2 milliards d'euros à fin décembre 2024, en hausse de +5,8% sur un an. Elle intègre un effet de réévaluation du stock - hors affaires nouvelles - de +1,1 milliard d'euros, en relation notamment avec la revue d'hypothèses techniques. La contribution des affaires nouvelles de +2,4 milliards d'euros, portée par la croissance du chiffre d'affaires, est supérieure à l'allocation en résultat (-2,1 milliards d'euros).

Le facteur d'allocation de la marge de service contractuelle est de 7,7%¹⁹ au titre de 2024.



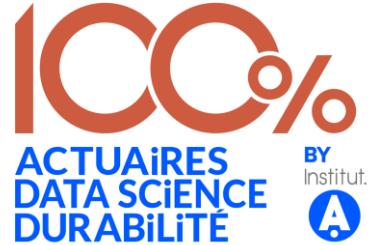
8. Ajustement au titre du risque non financier

L'ajustement au titre du risque non financier représente l'indemnité que SCOR exige pour la prise en charge de l'incertitude entourant un montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par le risque non financier. Les risques sur lesquels porte l'ajustement au titre du risque non financier sont le risque d'assurance (par exemple, risque dépendance et risque dérive sinistres) et les autres risques non financiers, tels que le risque de rachat et le risque de frais.

La norme IFRS 17 ne prescrit pas d'approche spécifique pour déterminer l'ajustement au risque. En 2024, SCOR a modifié sa technique d'estimation en passant d'une approche basée sur le coût du capital à une approche basée sur la valeur à risque en prenant en compte les risques assurantiels non-financiers et un niveau de confiance donné pour le Groupe. La valeur à risque est évaluée en utilisant les distributions de probabilités agrégées du modèle interne de SCOR qui reflète les pertes relatives pour chaque niveau de confiance de la distribution.

1. IFRS 17, deux ans après, quel niveau de maturité des acteurs du marché (2/3)

La revue par les assureurs-vie des hypothèses techniques n'est pas neutre au regard de l'environnement de taux de l'an passé .../...



VISION CONSOLIDÉE

	31/12/2024				31/12/2023			
	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS À L'OUVERTURE								
Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs	315 493	3 165	23 845	342 502	300 700	3 521	21 770	325 991
Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs	315 493	3 165	23 845	342 502	300 700	3 521	21 770	325 991
Variations liées aux services futurs	(3 868)	347	3 483	(38)	(4 029)	(90)	4 223	104
Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	(1 116)	61	1 055	-	(1 561)	(325)	1 886	-
Changements des estimations n'entraînant pas d'ajustement de la marge sur services contractuels	(52)	6	(46)	89	(3)	86		
Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période	(2 700)	280	2 428	8	(2 557)	237	2 338	18

7.5.1 Analyse par composante comptable – Modèles BBA et VFA – Assurance

	31/12/2024				31/12/2023			
	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
Solde des actifs à l'ouverture	- 1156,9	69,9	731,5	- 355,4	- 406,6	14,8	126,9	- 264,9
Solde des passifs à l'ouverture	353 786,6	1 890,7	18 732,9	374 410,3	341 100,3	1 769,6	17 721,3	360 591,2
SOLDE NET D'OUVERTURE	352 629,7	1 960,6	19 464,5	374 054,8	340 693,6	1 784,4	17 848,2	360 326,3
Variations liées aux services futurs	- 173,8	191,7	23,5	41,4	- 4 226,3	409,7	3 890,0	73,4
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	1 530,8	- 11,5	1 531,4	- 12,1	- 2 187,6	172,9	2 030,0	15,3
Changements dans les estimations entraînant des pertes et reprises sur les groupes de contrats déficitaires	- 38,7	49,5	-	10,7	- 16,4	47,6	-	31,2
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	- 1 665,9	153,7	1 554,9	42,7	- 2 022,2	189,2	1 859,9	26,9

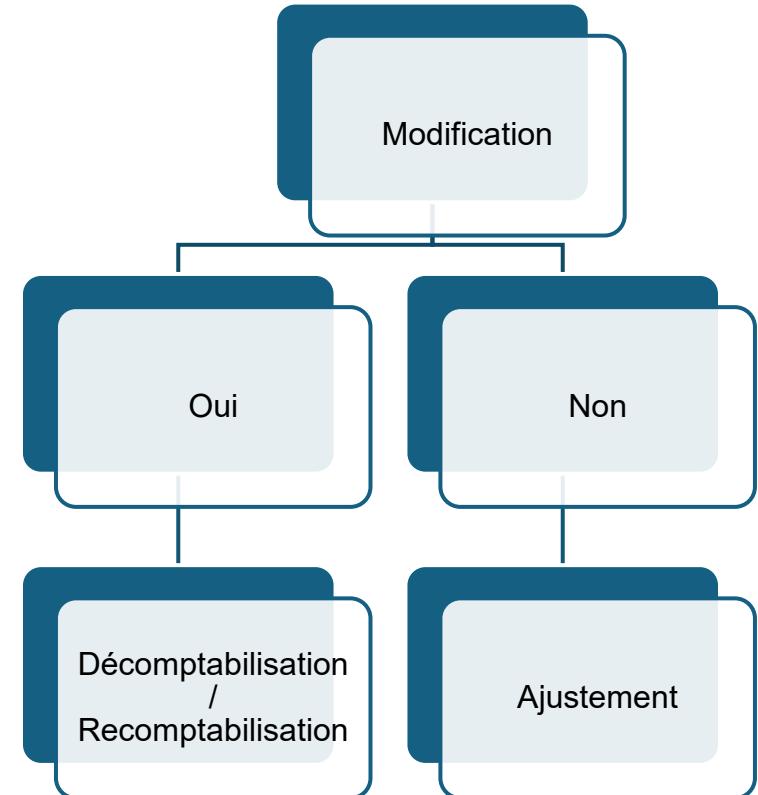


(3) L'effet des variations d'hypothèses s'explique principalement par la mise à jour des lois de rachats des contrats d'épargne.

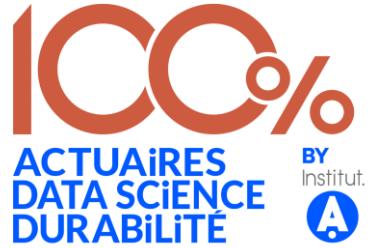
.../... alors que l'ACPR « a ainsi réalisé en 2024 une enquête transversale sur la modélisation des rachats auprès de 56 organismes d'assurance vie » (RA 2024)

1. IFRS 17, deux ans après, quel niveau de maturité des acteurs du marché (3/3)

- L'évolution des relations cédantes-réassureurs a été l'occasion de se pencher sur l'application de la norme aux cas (i) des commutations, (ii) des transferts de portefeuille et (iii) des novations et de s'interroger pour ces dernières quel paragraphe de la norme s'appliquait ;
- L'enjeu est la comptabilisation de l'opération
- Dans des situations :
 - Où le(s) contrat(s) concernés ne sont qu'une partie de l'unité de comptabilisation qu'est le groupe de contrats sous IFRS 17 ;
 - Où les contrats d'un même groupe vivent des rentabilités différentes, après la 1^{ère} comptabilisation ;
 - Où certaines options e.g. désagrégation ont pu être mise en œuvre.



Agenda



1

Regards sur le marché français : Niveau de maturité dans la mise en œuvre des méthodes IFRS 17

2

Cadre et enjeu de pilotage : Navigation entre les zones à interprétation normative

3

Simulations et options : Décomptabilisation / Distorsion quantile 1 an et ultime

2.1. Vivre avec les choix à la transition, ou pas ?



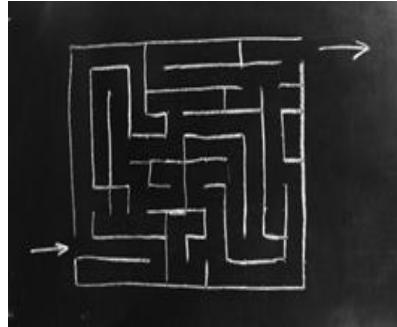
Choix de méthode d'estimation de RA à la transition

- Beaucoup d'entreprises ont fait des choix 'pragmatiques' et opérationnels dans leur choix d'approche méthodologique :
- Pour certains, l'intérêt était de lier le calcul de du RA à la marge pour risque S2 (méthode coût de capital)
- Dans ces cas, le pilotage doit arriver à rapprocher la vision du risque des actionnaires avec celle prudentielle
- En conséquence, le prix de ce raccourci à la transition, c'est une dépendance du RA à S2
- D'autant plus que les évolutions du calibrage de la marge de risque S2 rentrera en vigueur en 2027 : selon des communiqués de la Commission Européenne, la révision de son calibrage trop prudent actuelle avec les amendements prévus devrait faire baisser de 21% en moyenne les marge pour risques pour les assureurs.
- Quoi faire ? Quels options et leviers pour le jeu de vase communicant RA/CSM ?

Utilisation de la méthode de la Juste Valeur

- Contrainte possible liée au choix de la JV à la transition / Cette option peut créer un précédent en matière d'approche
- L'option de mutualiser plusieurs années de souscription historique ensemble a créé des cohortes 'historiques' avec beaucoup de poids dans le portefeuille qui doivent désormais être pilotées ensemble jusqu'à la liquidation.
- Ces portefeuilles de transition peuvent se comporter différemment et engendrer un désalignement entre les FCF et la CSM, par rapport à l'utilisation des modèles 'rétrrospectifs'

2.2. Des choix restant encore à faire en cours de route



Modifications de politiques comptables, options choisies ou méthodologie

- Rentrer dans le labyrinthe des choix.....
- Par exemple, changer le coverage unit – est il possible ?

L'importance du choix de la granularité (GoC)

- Maille management vs Maille IFRS reporting
- Fragmentation vs mutualisation des résultats
- Niveau approprié ?
- Calculs agrégés ou sous-paliers de calculs
- Quoi faire des cas spécifiques ?
 - Peu ou trop matériels



2.3. Beaucoup de choses ne sont plus comme avant



- **Sous IFRS 4 beaucoup de choix et décisions de gestion courante de l'inventaire ou de l'entreprise n'avaient pas d'impacts sur les comptes (provisions)**
-mais sous IFRS 17 les mêmes actions peuvent donner lieu à des effets qui doivent être pilotés parce qu'ils peuvent impacter les indicateurs clés

- Novations (transferts interne)
- Restructuration et réorganisation interne des entités du groupe
 - Impact au niveau entité et/ou groupe
 - Fusions ou absorptions: Dans quel cas pouvons-nous appliquer l'utilisation des valeurs comptables (« grand-fathering ») ?
- Modification de contrats
 - L'événement ou la modification ont-ils été prévus par le contrat ou pas ? Est-il modélisé dans les flux de façon probabiliste ?
 - Est-ce un ajustement ou une fin de contrat avec décomptabilisation (transfert vers tiers ou modification selon article 72) ?
 - Que veut dire le 'recyclage de l'OCI dans le P&L' ?
 - Même traitement si contrats onéreux ou profitables ?

2.4. Encore beaucoup de route à faire



Les retardataires

Notamment l'Inde et la Chine



mais aussi

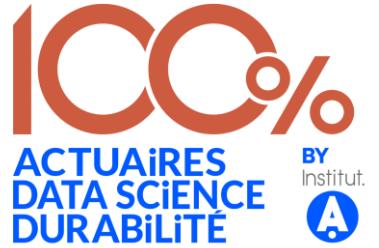


- Gérer les divergences local vs group
- Impacts opérationnels de ces divergences

Les besoins de nos clients

- Clients ne sont pas tous soumis à IFRS 17
- Assurance et réassurance ne sont pas toujours soumises à la même norme, comptabilité indépendante - IFRS 17 vs IFRS 9, frontières de contrat long vs court
- Possibilité d'agir sur le rythme d'émergence des résultats (coverage units ou autres...?)
- Dynamic risk management – les clients cherchent parfois à transférer des risques financiers et assurantiels, mais il existe des enjeux de comptabilité de dérivés

Agenda



1

Regards sur le marché français : Niveau de maturité dans la mise en œuvre des méthodes IFRS 17

2

Cadre et enjeu de pilotage : Navigation entre les zones à interprétation normative

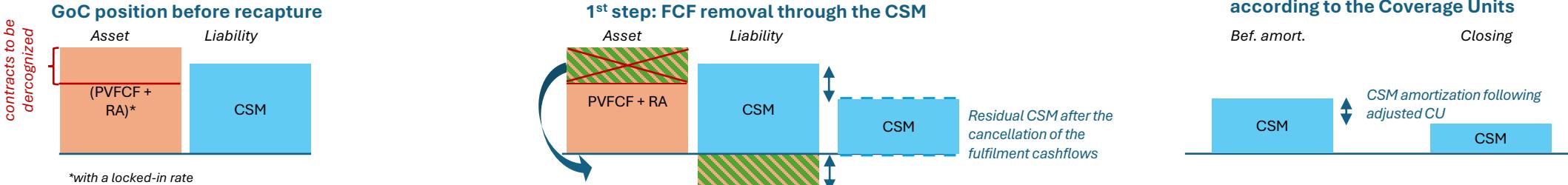
3

Simulations et options : Décomptabilisation / Distorsion quantile 1 an et ultime

3.1 Traitement des décomptabilisations

1. Problématique : La rupture prématuée d'un contrat, notamment sur des risques de long-terme, peut avoir une incidence matérielle sur les comptes d'une compagnie d'assurance et engendrer de la volatilité.

2. Traitement normatif : En cas de décomptabilisation, la norme prévoit les opérations suivantes :



3. Facteurs de risques de volatilité (en cas de décomptabilisation) : L'impact de la reconnaissance (l'intensité et le lissage) dépend des éléments suivants :

- Désalignement entre la CSM¹ et les FCF²** (engendrant un écart matériel de CSM résiduel (Qui peut être matériellement significatif sur des risques long-termes))
- Niveau d'agrégation des contrats :** Regroupement des contrats incluant un effet de mutualisation (Contribution positive et négative de chaque contrat à la CSM)
 - ❖ Cas 1 : Une décomptabilisation ne pouvant se faire qu'au niveau du groupe de contrats (ex : Ensemble de contrats liés par une relation commerciale indissociable) vs
 - ❖ Cas 2 : Une décomptabilisation pouvant être réalisée à une maille inférieure à celle du groupe de contrats

3. Montant de la prime de « fin de contrats / pénalité de rachats »

Les illustrations suivantes présenteront les impacts de chacun de ces facteurs (vs scenario central) sur le P&L

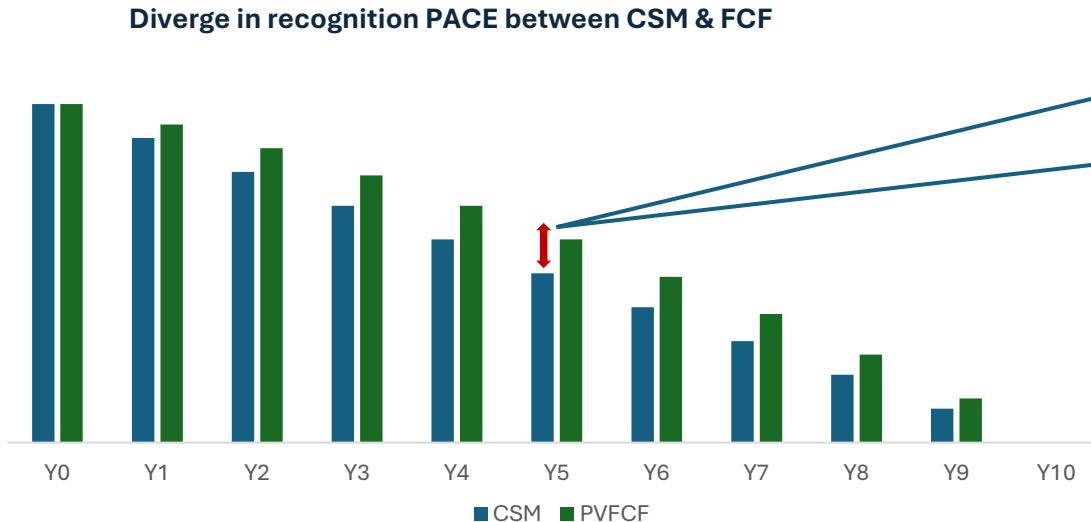
1) CSM : Contractual Service Margin / Marge sur services contractuels

2) FCF : Fulfilment Cash flow / Flux d'exécution de trésorerie

3.1 Traitement de la décomptabilisation

Réduire les impacts et la volatilité

1. Surveiller les écarts/déviation entre la CSM et les FCF (différent rythme de reconnaissance)



La « CSM résiduelle³ = CSM stock – FCF stock impactera le compte de résultat en cas de décomptabilisation. L'intensité de cet impact sur une année donnée dépendra de la capacité de l'assureur (réassureur) à pouvoir mutualiser ou compenser cet impact.

2. Mutualiser et lisser les effets d'une décomptabilisation

Cas 1 : Une décomptabilisation ne pouvant se faire qu'au niveau du groupe de contrats

CSM (avant la décomptabilisation) = 90 (Passif)

FCF (avant la décomptabilisation) = 100 (Actif)

Cas 2 : Une décomptabilisation pouvant être réalisée à une maille inférieure à celle du groupe de contrats

Durée résiduelle : 5 years

Coverage Unit : Linéaire

Impact de la décomptabilisation



Impact ¹	Y5
P&L	(10)
o/w Insurance revenue (Through CSM release)	(10)

¹⁾ Les impacts taux ont été négligés par simplification. En situation réelle, le choix du traitement du recyclage en OCI pose des sujets d'interprétation normative, notamment pour les contrats onéreux. IFRS 17 n'étant pas explicite sur le traitement de cette composante .



Impact	Y5	Y6	Y7	Y8	Y9
P&L	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)
o/w Insurance revenue (Through CSM release)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)

3) Stock de CSM restant après la décomptabilisation et avant le relâchement en P&L

3.1 Traitement de la décomptabilisation

3. Paiement de la prime de pénalité

Cas 1 : Une décomptabilisation ne pouvant se faire qu'au niveau du groupe de contrats

CSM (avant la décomptabilisation) = 90 (Passif)

FCF (avant la décomptabilisation) = 100 (Actif)

Cas 3 :

Si les clauses le permettent, calibrer le montant de la pénalité de rachat, de prime de fin de contrats pour compenser les impacts de la décomptabilisation

Assumptions :

CSM (avant la décomptabilisation) = 90 (Passif)

FCF (avant la décomptabilisation) = 100 (Actif)

Prime de pénalité : 10% x PVFCF



$$\text{Residual CSM} = (10) = 90 - 100$$

Impact	Y5
P&L	(10)
<i>o/w Insurance revenue (Through CSM release)</i>	(10)

$$\text{Residual CSM} = 0 = 90 - 100 + 10$$

Impact	Y5
P&L	-
<i>o/w Insurance revenue (Through CSM release)</i>	-

3.2 Quantile 1 an vs Ultime

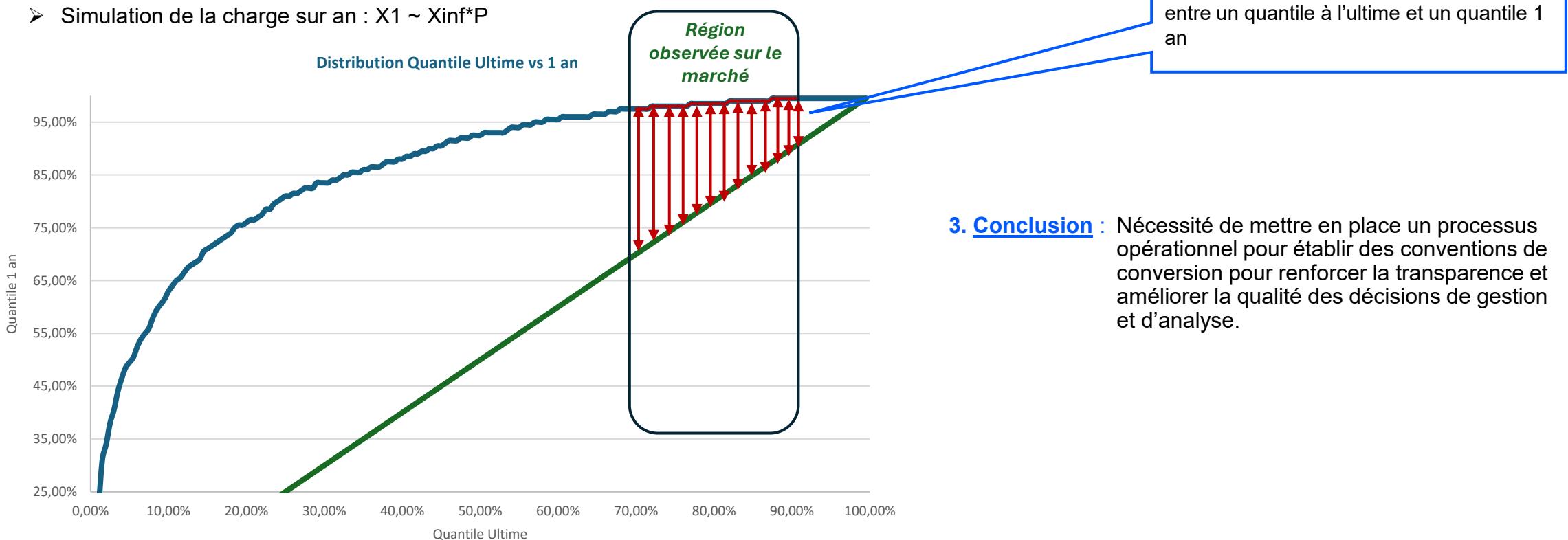
1. Problématique :

- L'ajustement pour risque représente une composante dont le calibrage et la méthode de calcul reste fortement à la main des différents acteurs. Ainsi, pour assurer un niveau de comparabilité, les acteurs doivent communiquer sur leur méthode d'évaluation et le quantile équivalent associé à leur estimation.
- Toutefois, on constate une communication externe non-homogène sur l'annexe du quantile équivalent pour le calcul du RA entre vision à l'ultime et vision à 1 an. Ce qui perturbe la comparabilité.

2. Illustration : Simulation de la distorsion du quantile équivalent par niveau de confiance

➤ Hypothèses : 2000 simulations

- Simulation de la charge à l'ultime : $X_{inf} \sim$ Loi log-normale
- Simulation du coefficient de développement N+1 : $P \sim$ Loi Bêta
- Simulation de la charge sur an : $X_1 \sim X_{inf} * P$



Conclusion

From “black box” to “open book”?

Evidence from the first application of IFRS 17 *Insurance Contracts*

Background

- IFRS 17 replaced the requirements of IFRS 4 *Insurance Contracts*. IFRS 4 generally allowed entities to use a wide variety of accounting practices for insurance contracts, reflecting national accounting requirements and variations in those requirements. IFRS 17 includes principles-based requirements that aim to improve the comparability of the measurement, presentation and disclosure of insurance contracts across issuers.

.../...

Transition provisions

Given that the choice of transition methods and specific simplifications allowed by IFRS 17 generally results in a lack of comparability of transition amounts, transition disclosures are expected to be particularly important for users of financial statements. ESMA has identified significant differences in the level of details in the explanations given when the

- Concernant la seule comparabilité d'indicateur clé qu'est le taux de relâchement de CSM :
 - Coverage units - actualisées ou pas actualisées
 - Choix de coverage units – impact sur le relâchement de profit (anticipé, uniforme, retardé)
 - Désactualisation au taux locked –in y compris le taux d'illiquidité
 - Taux d'illiquidité – composition de portefeuille par année de comptabilisation, monnaie, tranche de prime d'illiquidité, niveau de prime d'illiquidité
 - Frontière des contrats
 - Duration des passifs
 - Effets de 2^{ème} ordre – changements d'hypothèses, dénominateur



La PIR est une opportunité

Il est encore tôt dans le cycle de vie de cette nouvelle norme pour s'assurer d'une parfaite homogénéité, d'une convergence aboutie des pratiques et disclosures et de la stabilité des méthodes.



Evaluez cet atelier

